

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : RCHID Société : RASM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RCHID Rihab

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 1300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hind El Mekhoudi Jourdy
Optithalmodyste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majid Imm. Y, N°1
T. 0522 20 45 45

Date de consultation : 07 JUIN 2022

Nom et prénom du malade : RCHID Rihab Age : 14 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :

DR Rihab
ACCUEIL

DR Rihab
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7 JUIN 2022	S		25000	<p><i>Dr. Hind Kharbouch Joundy</i> <i>Ophtalmologue</i> <i>Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Géts</i> <i>Résidence Al Maidha mm. Y, N° 1</i> <i>Tél: 0522 52 10 61</i></p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: center;"> HARMACIE AL AHRAM SEKKAT Rachid <small>Dr en Pharmacie</small> <small>106 Bd. Makdad Lahrizi</small> <small>Cité Djemaa</small> </p>	27/08/12	90,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	08.07.22					1000,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Hind KHBROUCH JOUNDY

Spécialiste en Ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Cabinet
Ophtalmologie

د. هند خربوش جندي

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة المجلة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللازر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

Casablanca le : 07 juin 2022 ..

Enf. RCHID RIHAB



NAVIBLEF DAILY CARE : MOUSSE POUR LES PAUPIÈRES

1 massage des paupières le matin et le soir puis l'eau tiède, dans les deux yeux

901 ₣

PHARMACIE AL AHRAM
SEKKAT Rachid
Dr en Pharmacie
106, Bd. Makdad Lahrizi
Hay El Houa, Cité Djemaâ
Casa - Tel. 05 22 57 88 98

naviblef
DAILY CARE

RIMAPHARMA
PVC : 90,00 DH

Dr. Hind Kharbouch Joudy
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y N°1
Tél: 0522 52 10 61

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عماره ٢ ، رقم ١ ، عين الشق - الدار البيضاء

Angle Bd. 2 Mars & Bd Al Qods, Resdience Al Majd Imm Y - N°1, Ain Chock - Casablanca

INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com

Casablanca, le

08/07/2022

Facture N° 000894

/20 22

Client : Rachid Lihab

Docteur : Kharbouch Joudy

Type de verre : Verres, comme dans organiques

Antireflets Amour

Type de la monture : Métale optique

		Correction Optique	Prix
VL	OD	-3,50 (-0,75 à 10°)	300.00
	OG	-3,75 (-0,75 à 0°)	300.00
Addition			
VP	OD		
	OG		
			Total Verres 600.00
			Prix de la monture 400.00
			Total général (verres + Monture) 1000.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Dirhams

 NADIF OPTIC
 PAYE EN ESPECE


Dr Hind KHARBOUCH JOUNDY

Spécialiste en Ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Cabinet
Ophtalmologie

د. هند خربوش جندي

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة المجلالة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر باللaser

تصوير أوعية الشبكة واللaser

المول - الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

Casablanca le :-07-juin-2022--

Enf. RCHID RIHAB

Monture + verres correcteurs
Organiques, Antireflets Amincis

OD = - 3.50 (- 0.75 à 10°)

OG = - 3.75 (- 0.75 à 0°)



Dr. Hind Kharbouch Joudy
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars & Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y, N° 1
Tél: 0522 52 10 61

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عماره ٢ ، الرقم ١ ، عين الشق - الدار البيضاء

Angle Bd. 2 Mars & Bd Al Qods, Resdience Al Majd Imm Y - N°1, Ain Chock - Casablanca

INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com